

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REALMONT

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 081-218102226-20230412-CM12042023D05-DE

Séance ordinaire du 12 avril 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Pour : 22 Contre :

Abstentions : 0

Date de convocation :

05 avril 2023

Date d'affichage

13 avril 2023

Réf. : CM12042023D05

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Henri VIAULES Maire.

Présents : Messieurs ALIBERT, BOYER, CELARIES, CLERGUE, LOPEZ, MONSARRAT, POUJOL, THIERY, VIAULES, Mesdames BARTHE DE LA OSA, COUTOULY, HOULES, LACROIX, MARAVAL, VELLY, VERDIER.

Représentés : Mesdames DE HARO (Verdier), CASTAN (Houles), GAULARD (Poujol), TRENTI (Lopes), Messieurs CANTALOUBE (Célariès), FAURÈ (Viaules),

Absents : Monsieur FABRE

Madame Françoise HOULES a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: COMMUNE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le débat d'orientation budgétaire du 07 avril 2023.

Vu l'avis de la commission des finances du 07 avril 2023.

Vu le projet de budget primitif 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 240 000 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 106 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations, pour la section d'investissement le budget primitif 2023 arrêté comme mentionné ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Henri VIAULES.

